

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 22 septembre 2025

L'Histoire des chasses traditionnelles entre les mains du Conseil d'État

Ce lundi 22 septembre 2025, le Conseil d'État a examiné les recours en référé déposés par One Voice et la LPO contre les arrêtés autorisant les chasses aux pentes dans le Sud-Ouest.

Aux côtés du Ministère de la Transition écologique, la FNC et les fédérations départementales des chasseurs, accompagnées de leurs Conseils, ont une nouvelle fois apporté à la plus haute juridiction administrative tous les éléments permettant de démontrer la conformité de ces modes de chasse culturels du Sud-Ouest avec la Directive européenne.

Pendant plus d'une heure, les échanges contradictoires ont permis au Ministère et aux chasseurs de présenter point par point, l'ensemble des arguments juridiques démontrant la parfaite légalité de ces pratiques. À l'issue des plaidoiries, l'un de nos avocats interrogeait : « *Que peut-on faire de plus ?* »

De l'autre côté de la barre, l'intervention des associations s'est focalisée sur la question de « l'alternative satisfaisante aux pentes », allant jusqu'à préconiser, en guise de solution de substitution, l'élevage des oiseaux et leur reproduction par insémination...

Le destin des chasses aux filets dans le Sud-Ouest connaîtra ces prochains jours un arbitrage déterminant : le Juge des référés tranchera !